



AU 1^{ER} JANVIER 2018

CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
AUX PROFESSIONNELS
ET ASSOCIATIONS



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Professionnels et Associations, en vigueur au 01/01/2018.

La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Nos conseillers professionnels se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes (monétique, financement de votre activité, Plan d'Épargne Entreprise...).

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾
(Caisse d'Épargne Ile-de-France)**

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.
Les prix sont exprimés hors taxes.

SOMMAIRE

1 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	6
Les frais et les commissions	7
Les virements	7
Les prélèvements	7
Les chèques	8
Les Offres gestion des espèces	8
Les effets de commerce	9
Les dates de valeur	9
Les frais d'opposition	10
Les incidents de fonctionnement	10

2 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil	11
CE net	11
AlertEcureuil	11
Webprotexion	12
La certification électronique	12
La sécurisation des opérations en ligne	12
Les Echanges de Données Informatisées	12

3 LES CARTES



Les cotisations des cartes	13
Les opérations par carte	14
Les opérations diverses liées à la carte	14

4 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Labelis Profession Libérale	15
Libre Convergence Artisan et Commerçant	15
Franchise & Vous	15
Associatis Essentiel	15
Auto-Entrepreneur	16
SCI	16
Basic' Associatis	16
Syndicats de copropriété	17

5 LE FINANCEMENT



Les financements bancaires court terme	17
Le financement des investissements	18
Les engagements par signature	19
Les garanties reçues	20
Les frais liés aux prises de garanties	20
Les assurances sur prêt ou découvert	20

6 L'INGÉNIERIE SOCIALE



Box Office	20
Solution d'épargne salariale dédiée aux Professions Libérales	20
Titres de services	20

7 L'ÉPARGNE



8 LE COMPTE-TITRES



Les opérations sur compte-titres	21
--	----

9 LES ASSURANCES ET LA PRÉVOYANCE



10 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les opérations de change	24
Les virements internationaux	24
Les autres opérations	25
Les comptes en devises	25

11 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



Les TPE et services associés	26
Solution d'encaissement par mobile	26
E-commerce	26

12 LES AUTRES SERVICES



La recherche de document	27
Les opérations juridiques	27
Le placement automatisé de trésorerie	27
Intégral Cash Trésorerie	27
Le coffre-fort	27
Le coffre-fort numérique	27

13 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



14 LES NUMÉROS UTILES



15 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE



ADDENDUM DU 9 MARS 2018

1 LE COMPTE COURANT



> LA VIE DU COMPTE

■ Ouverture de compte	Gratuit
■ Ouverture d'un compte « Française des Jeux »	Gratuit
■ Ouverture d'un compte « PMU »	Gratuit
■ Ouverture d'un compte affecté « Article 64 » huissier de justice	Gratuit
■ Ouverture d'un compte séquestre « Article 55 » (avec ou sans manipulation de fonds) - agent immobilier	Gratuit
■ Service Bancaire de Base (cotisation) ^{(1)/(2)}	Gratuit
■ Domilis PRO	Gratuit
■ Délivrance d'un RIB	Gratuit
■ Envoi de ticket d'agios avec arrêté périodique (sur demande)	Gratuit
■ Echelle d'intérêts sur demande spécifique	15 €
■ Fabrication de carnets de remises de chèques personnalisés	Gratuit
■ Fabrication de bordereaux de remises de chèques personnalisés	Gratuit
■ Frais de clôture de compte	Gratuit
■ Relevés de compte	
- Mensuel	Gratuit
- Bimensuel	3,80 €/trim
- Décadaire	6,60 €/trim
- Hebdomadaire	9,80 €/trim
- Journalier	40,60 €/trim
■ Relevés de compte numériques	
- Mensuel	Gratuit
- Bimensuel	1,90 €/trim
- Décadaire	3,30 €/trim
- Hebdomadaire	4,90 €/trim
- Journalier	20,30 €/trim

(1) Offre conforme à l'article D312-5-1 du code monétaire et financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

(2) Les services compris dans le Service Bancaire de Base sont détaillés dans le lexique page 29.

(3) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.

(4) Prélèvement trimestriel. Voir lexique à partir de la page 27.

(5) Taux annuel avec arrêté trimestriel.

(6) Voir lexique à partir de la page 27.

(7) Sous réserve de communication des codes BIC (Bank Identifier Code) et IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. En l'absence de ces 2 codes, le traitement des opérations ne sera pas effectué.

(8) Prélèvement en une seule fois, en début d'année ou à la mise en place, du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12.

(9) Sous réserve de commercialisation.

> LES FRAIS ET LES COMMISSIONS

■ Frais de tenue de compte courant Professionnels ⁽³⁾ (hors compte courant inactif)	51 €/trim
■ Frais de tenue de compte courant Associations ⁽³⁾ (hors compte courant inactif)	26 €/trim
■ Frais de recherche d'adresse postale et de conservation d'avois	24 €/an
■ Commission de mouvement ⁽⁴⁾	0,15 %, min 17 €/trim
■ Commission de plus fort découvert ⁽⁴⁾	0,15 %
■ Commission de dépassement de découvert ^{(4)/(5)} (majoration taux client)	2 %
■ Commission d'immobilisation sur découvert ^{(4)/(5)}	1 %
■ Commission annuelle de tenue de dossier administratif ⁽⁶⁾	
- Entrepreneurs Individuels	67 €/an
- Personnes morales	74 €/an
■ Frais de gestion de compte courant inactif ⁽⁶⁾ depuis plus de 12 mois au sens de la loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs	30 €/an

> LES VIREMENTS

■ Emission d'un virement SEPA vers un compte Caisse d'Epargne ...	Gratuit
■ Frais par virement SEPA reçu d'un autre établissement bancaire	Gratuit
■ Frais par virement occasionnel SEPA émis sur compte détenu dans une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Frais par virement occasionnel SEPA (frais par virement occasionnel automatisable avec BIC/IBAN ⁽⁷⁾) vers une autre banque :	
- En agence	3,30 €
- Par Direct Ecureuil Internet	Gratuit
- Par CE net Comptes ⁽⁸⁾ ou CE net Remises ⁽⁹⁾	Nous consulter
■ Frais par virement de trésorerie ou compensé (valeur jour)	13,90 €
■ Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA vers un autre établissement bancaire (frais par virement automatisable)	
- Mise en place de l'échéancier au guichet de l'agence ou par un télé- conseiller ⁽⁶⁾	1,13 €/virement
- Mise en place de l'échéancier par Direct Ecureuil Internet	Gratuit
■ Modification d'un ordre de virement permanent au guichet de l'agence ou par téléconseiller	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un échéancier de virements	3,30 €
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après échange interbancaire	12 €/virement

> LES PRELEVEMENTS

■ Demande d'autorisation de prélèvement externe au profit d'un organisme financier	Gratuit
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit

- Demande de correction de domiciliation **7,50 €**
- Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) **25 €**
- Mise en place du service créancier **10 €**
- Emission d'un prélèvement SEPA CORE – unitaire..... **3,30 €**
- Échéancier de prélèvements SEPA CORE **0,30 €/prélèvement**
- Modification/annulation d'un échéancier de prélèvements SEPA CORE **Gratuit**
- Demande de copie de mandat (B to B) **20 €**
- Enregistrement du consentement du débiteur dans le cadre d'un prélèvement SEPA B to B **10 €**
- Modification/retrait de consentement sur mandat prélèvement SEPA B to B **5 €**
- Service de gestion des créanciers (ajout/modification)
 - Autorisés : liste blanche **15,25 €**
 - Non autorisés : liste noire **15,25 €**
- Opposition tous prélèvements **30,50 €**
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement
 - Au guichet de l'agence ou par téléconseiller **15,25 €/ligne**
 - Par Direct Ecureuil Internet..... **Gratuit**

➤ LES CHÈQUES

- Chéquier **Gratuit**
- Remise de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli recommandé (frais postaux inclus TTC/envoi) **7,56 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque..... **11,50 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **7,50 €/chéquier**
- Lettres chèques personnalisées (fabrication/édition) **Sur devis**
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte courant⁽¹⁾ **15 J calendaires**
- SCANTOPAY Mobile et SCANTOPAY Office⁽²⁾ **Nous consulter**

➤ LES OFFRES GESTION DES ESPÈCES (billets et pièces)

- Versement d'espèces⁽³⁾ au guichet ou au DAB de la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Versement d'espèces «Grands Remettants⁽⁴⁾» au guichet ou au DAB de la Caisse d'Épargne **Sur devis**

- Crédit sur fichier⁽²⁾⁽⁵⁾ **Sur devis**
- Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces) **Sur devis**
- Gestion de remise d'espèces débitant de tabacs⁽²⁾ **Sur devis**
- Recherche sur régularisation des erreurs de comptage d'espèces (sauf si l'erreur incombe à la Caisse d'Épargne) **16,50 €**
- Service Sécurexpress :
 - Adhésion⁽⁶⁾ **51 €/an**
 - Sécurexpress Assurance⁽⁷⁾⁽⁸⁾ **27,40 €/an**
 - Carte Sécurexpress⁽⁶⁾ **1^{re} carte gratuite**
 - Carte Sécurexpress supplémentaire⁽⁶⁾ **8,10 €/an**
 - Carte Sécurexpress⁽⁶⁾ renouvellement exceptionnel perte/vol **8,10 €/carte**

➤ LES EFFETS DE COMMERCE (lettre de change/billet à ordre)

- Les effets à l'encaissement - Support papier
 - Par remise **7 €**
 - Commission par effet **4,50 €**
- Avis de sort **18 €**
- Effet prorogé, réclamé, non domicilié, restitué, changement de domiciliation, recherche de domiciliation **20,50 €**
- Bon à payer
 - Par opération manuelle **18 €**
 - Avec la Convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**

➤ LES DATES DE VALEUR

- Les prélèvements **J**
- Les virements émis **J**
- Les virements reçus **J**
- Les chèques
 - Remise de chèque **J + 1 ouvré**
 - Paiement d'un chèque **J - 1**
J = date de comptabilisation
- Les effets de commerce (LCR-BOR)
 - Remise d'effet Sauf Bonne Fin > 7 J ouvrés avant sa date d'échéance **4 J calendaires après échéance**
 - Remise d'effet Crédit Après Encaissement > 7 J ouvrés avant sa date d'échéance **4 J calendaires après échéance**
 - Remise d'effet < 7 J ouvrés avant sa date d'échéance **Date de remise + 10 J**
 - Paiement d'effet **J - 1**
 - Date de valeur d'escompte **J**

(1) Délai pendant lequel la Caisse d'Épargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Dépôts jusqu'à 500 000 € sur une année glissante.

(4) Dépôts supérieur à 500 000 € sur une année glissante.

(5) Service permettant de créditer les dépôts d'espèces en date de valeur J, sur les comptes courants des clients équipés d'un coffre-fort intelligent.

(6) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(7) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(8) Prix TTC.

Les paiements par carte bancaire à débit différé

- Date d'arrêté de compte.....**Le dernier jour du mois**
- Date de valeur**Le 4 du mois suivant**
- Date de débit des factures**Le 4 du mois suivant**

> LES FRAIS D'OPPOSITION

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **13 €**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... **22,50 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou usage frauduleux **15 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **35 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la Carte Securexpress⁽¹⁾ **15 €**
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA **12 €**
- Identifiant Créancier SEPA (ICS) ou référence unique de mandat (RUM) **12 €**
- Autres frais :
 - Frais par Avis à Tiers Détenteur..... **115 €⁽²⁾**
 - Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire **115 €⁽²⁾**
 - Frais par Opposition Administrative.. **10 % du montant, maxi 115 €⁽²⁾**

> LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Les frais divers

- Commission d'intervention. **8,75 €/opération (plafond 43,75€/jour)**
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **25 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple **12 €**
- Frais de lettre de mise en demeure pour compte débiteur, envoi recommandé..... **16 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque ou prélèvement sans provision et payé..... **12,50 €**
- Impayé reçu sur SDD Core et B to B émis..... **5 €**

Les rejets de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 €..... **21,25 €⁽³⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier de 100 €)
 - Chèque supérieur à 50 € **41,25 €⁽³⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier de 100 €)

Ce forfait comprend les frais de :

- Dossier
- Chèque impayé
- Lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision en lettre simple
- Lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- Déclaration BDF (Banque de France)
- Délivrance du certificat de non-paiement
- Blocage de provision pour régularisation
- Gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Mainlevée de l'interdiction bancaire

Les autres rejets

- Forfait de frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽⁴⁾ :
 - Prélèvement inférieur à 20 € **Montant du prélèvement (dans la limite d'un plafond journalier de 40 €)**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € **11,25 €⁽³⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier de 40 €)
- Frais de rejet sur traite ou effet à payer..... **19 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (compte clos ou BIC/IBAN erroné) **5 €**

Les incidents sur effet

- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de prêts éventuels) **16 €**
- Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné..... **16 €**

2 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL

- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, sms, etc.)⁽⁵⁾ :
Direct Ecuréuil accessible 24h/24
 - Internet (avec ou sans option Bourse) **5 €/mois**
 - Téléphone (service vocal ou téléconseiller⁽⁶⁾) **Gratuit**
 - Applications mobiles⁽⁷⁾ **Gratuit**
- Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, sms, etc.)⁽⁵⁾ :
 - Téléphone (à partir d'un poste fixe) **Coût d'un appel local**
 - Internet..... **Selon fournisseur d'accès**
 - Applications mobiles⁽⁷⁾ **Selon opérateur**

> CE NET⁽⁸⁾

- Abonnement au service CE net Comptes **Nous consulter**
- Abonnement au service CE net Remises **Nous consulter**

> ALERTECUREUIL⁽⁸⁾

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS..... **5 €/mois**

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(2) Prix TTC.

(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(4) Le forfait comprend les frais de lettre d'information préalable.

(5) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecuréuil.

(6) Selon jours et heures d'ouverture de votre Centre de Relation à Distance.

(7) Selon équipement et système d'exploitation.

(8) Sous réserve de commercialisation.

➤ WEBPROTEXION

- Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Associations - Hôpitaux) **Gratuit**

➤ LA CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE⁽¹⁾

- Abonnement Certicéo⁽²⁾ **80€/an**

➤ LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE⁽¹⁾

- Service SOL Pro CAP **Gratuit**
- Boîtier carte à puce (CAP) **Nous consulter**
- Carte Secur@ccess **7 €/an/carte**
- Réédition du code confidentiel (Secur@ccess) **7,40 €**

➤ LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

DEFINITION : EDI système d'échanges de données informatisées permettant, grâce à votre connexion Internet avec la Caisse d'Épargne, la saisie de vos opérations, la gestion et le suivi des ordres en ligne, à tout moment et sans vous déplacer)

- Abonnement quel que soit le canal (E-remises, EBICS) :
 - Sens aller **15 €/mois**
 - Sens retour **25 €/mois**
 - Sens aller/retour **40 €/mois**
- Frais par virement SEPA ordinaire **0,20 €**
- Frais par virement émis SEPA jour **0,40 €**
- Frais par virement émis SEPA spécial **0,40 €**
- Frais par virement de trésorerie **5 €**
- Frais par virement émis tiers urgent Zone France (Valeur Jour) **8 €**
- Frais de rejet de virement émis **Gratuit**
- Frais d'annulation d'une remise ou d'un virement unitaire avant échange interbancaire par remise télétransmise (si intervention Caisse d'Épargne) **8 €**
- Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (après échange interbancaire) **12 €/virement**
- Frais par prélèvement **0,20 €**
- Prélèvement - Outil base mandat E-remise (solution permettant de générer des fichiers au format SEPA et de gérer les mandats pour les prélèvements de vos clients) **Gratuit**

- Frais de prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIPSEPA) émis et retourné **5 €**
- Frais par LCR **0,40 €**
- Frais de LCR impayée **16 €**
- Demande de retour de fonds sur remise émise à tort (après échange interbancaire) **Nous consulter**
- Frais d'annulation d'une remise après échange interbancaire **12 €**
- Service règlement SEPAMail créancier **Nous consulter**

3 LES CARTES



➤ LES COTISATIONS DES CARTES (hors offres groupées de services)

Les cartes destinées aux Associations

- Carte Visa Business :
 - A débit immédiat **50 €/an**
 - A débit différé **50 €/an**
- Carte Visa Business Gold :
 - A débit immédiat **139 €/an**
 - A débit différé **139 €/an**
- Carte Visa Classic⁽³⁾ :
 - A débit immédiat **50 €/an**
 - A débit différé **50 €/an**
- Carte Visa Premier⁽³⁾ **139 €/an**
- Carte de retrait Associatis **19,10 €/an**
- Carte Visa Electron (à autorisation systématique) **33 €/an**
- Service E-Carte Bleue (achats sur Internet)⁽³⁾ **13,75 €/an**
- Service Global Affaires⁽¹⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Les cartes destinées aux Professionnels

- Carte Visa Business :
 - A débit immédiat **50 €/an**
 - A débit différé **50 €/an**
- Carte Visa Business Gold :
 - A débit immédiat **139 €/an**
 - A débit différé **139 €/an**
- Carte Visa Platinum Business à débit différé **220 €/an**
- Service E-Carte Bleue (achats sur Internet)⁽³⁾ **13,75 €/an**
- Service Global Affaires⁽¹⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(2) Engagement contractuel pour une durée de 3 ans.

(3) Arrêt de commercialisation.

(4) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

> LES OPÉRATIONS PAR CARTE

Paiements par carte (la carte est émise par la Caisse d'Épargne)

- En euros dans l'UE (Union Européenne) **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro (par opération) **2,80%, maxi 6,25 €**

Frais par retrait d'espèces, par carte

- En euros dans un pays de la zone UE (Union Européenne) :
 - Aux distributeurs d'une Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque :
 - Avec une Carte Visa Classic⁽¹⁾, une Carte Visa Premier⁽¹⁾, une Carte de retrait Associatis, une Carte Visa Electron ou une Carte Visa Business **3 retraits gratuits/mois au-delà par retrait 1 €**
 - Avec l'offre groupée de services Associatis Essentiel **Gratuit**
 - Avec une Carte Visa Business Gold ou une carte Visa Platinum Business **Gratuit**
 - Avec une Carte Visa Business dans le cadre d'une offre groupée de services⁽²⁾ **6 retraits gratuits/mois au-delà par retrait 1 €**
- En devises à l'étranger (par opération)
 - Aux distributeurs **2,80 %, + 3,20 €**
 - Aux guichets d'une agence **2,80 % + 6,25 €**

> LES OPÉRATIONS DIVERSES LIÉES À LA CARTE

- Réédition du code confidentiel **7,40 €**
- Restitution de carte capturée par un distributeur (oubli, anomalie technique, erreur code...) **Gratuit**
- Modification temporaire du plafond retrait/paiement carte bancaire **18,60 €**
- Remplacement de carte avant échéance **Prix de la carte**
- Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR⁽³⁾ (frais postaux inclus) **6,50 €**
- Frais d'envoi de carte à l'international⁽³⁾ **9 €**

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis ; Libre Convergence ou Franchise & Vous.

(3) A votre demande.

4 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾



> LABELIS PROFESSION LIBÉRALE > LIBRE CONVERGENCE ARTISAN ET COMMERÇANT > FRANCHISE & VOUS

- Avec la carte Visa Business
 - Débit différé **24,30 €/mois**
 - Débit immédiat **24,30 €/mois**
- Avec la carte Visa Business Gold **28,10 €/mois**
- Avec la carte Visa Platinum Business à débit différé **33,90 €/mois**
- Sans carte **22,10 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽²⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels⁽²⁾
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾
- Service de banque à distance
- Adhésion au Service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette)
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽⁴⁾ (arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

> ASSOCIATIS ESSENTIEL

- Avec la carte de retrait Associatis **13 €/mois**
- Avec la carte Visa Classic⁽⁵⁾, Visa Electron, Visa Business **13,50 €/mois**
- Avec la carte Visa Premier⁽⁵⁾, Visa Business Gold **16,50 €/mois**
- Sans carte **12 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽²⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés décennaires
- Exonération des agios jusqu'à 5 euros par trimestre
- Exonération des commissions de mouvement
- Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾
- Protection et Assistance Juridique Associatis⁽⁶⁾
- Service de banque à distance
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽⁴⁾ (arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA. Taux en vigueur au 01/01/2017 : 20 %.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus ont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Arrêt de commercialisation uniquement pour les nouveaux contrats.

(5) Arrêt de commercialisation.

(6) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 755 652 142. DAS, société anonyme au capital de 60 660 096 € - RCS Le Mans 442 935 227. Entreprises régies par le Code des Assurances. Sièges sociaux : 33, rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex2.

> AUTO-ENTREPRENEUR

- Sans carte **9,90 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽¹⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels⁽¹⁾
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽²⁾
- Service de banque à distance
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽³⁾
(arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

> SCI (société civile immobilière)

- Sans carte **7,90 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽¹⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels⁽¹⁾
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽²⁾
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽³⁾
(arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

> BASIC' ASSOCIATIS

- Sans carte **6,90 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽¹⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels⁽¹⁾
- Assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽³⁾
(arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

- (1) Service gratuit à l'unité.
(2) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.
(3) Arrêt de commercialisation uniquement pour les nouveaux contrats.

> SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ

- Sans carte **6,90 €/mois**

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier⁽¹⁾
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels⁽¹⁾
- Assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS⁽³⁾
(arrêt de commercialisation au 15/06/2017)

5 LE FINANCEMENT



> LES FINANCEMENTS BANCAIRES COURT TERME

LE DÉCOUVERT

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.

- Découvert non autorisé
 - Intérêts débiteurs **Taux de base CE⁽⁴⁾ + 6 %**
- Autorisation de découvert
 - Frais de dossier **1 % du montant du découvert
(min 50 €, max 300 €)**
 - Intérêts débiteurs **Taux de base CE⁽⁴⁾ + 6 %**
 - Commission de dépassement de découvert⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **2 %**
 - Frais d'actualisation de découvert **50 €/an**

LES COMMISSIONS⁽⁷⁾

- Commission d'immobilisation sur découvert⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **1 %**
- Commission de plus fort découvert⁽⁶⁾ **0,15 %**

L'ESCOMPTE D'EFFETS DE COMMERCE

Le taux d'intérêt est calculé en référence au taux de base Caisse d'Epargne⁽⁴⁾ et appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis.

- Frais de dossier **Nous consulter**
- Nombre mini de jours d'escompte pour le calcul des intérêts **10 jours ouvrés**
- Montant mini des intérêts perçus pour escompte **5,30 €**

- (1) Service gratuit à l'unité.
(2) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.
(3) Arrêt de commercialisation uniquement pour les nouveaux contrats
(4) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/10/2016.
(5) Taux annuel avec arrêtré trimestriel.
(6) Prélèvement trimestriel. Voir lexique à partir de la page 27.
(7) Commissions perçues sur le solde débiteur du compte en cas d'autorisation de découvert et de découvert non autorisé.

LA MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

- Mise en place de la Convention **55 €**
- Commission :
 - Par bordereau **55 €**
 - De notification **18 €**
 - De prorogation **18 €**
 - Par facture cédée **18 €**
 - De mise en impayé **20 €**
- Lettre de relance sur Dailly non réglée **20 €**
- Mainlevée de notification **50 €**

L'AFFACTURAGE

- Facturée : optimisation de la gestion des créances client **Nous consulter**

➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier
 - Ecureuil Crédit Express Professionnel **1 %⁽¹⁾ (min 95 €)**
 - Concours Moyen et Long Terme **1 %⁽¹⁾ (min 95 €)**
 - Ligne de crédit pré-acceptée⁽²⁾ **Nous consulter**
- Décompte de remboursement anticipé **25 €**
- Désolidarisation de prêt entre co-emprunteurs/dénonciation d'engagement de caution **355,25 €**
- Réédition d'un nouveau tableau d'amortissement **19,55 €**

LE CRÉDIT BAIL MOBILIER

- Frais de dossier **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50 €**
- Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce) **23 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250 €**
- Lettres d'information aux cautions **35 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50 €**
- Si contrat couvert par notre assurance groupe :
 - Mainlevée d'opposition **Gratuit**
 - Gestion d'un sinistre matériel **Gratuit**
 - Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) **Gratuit**
- Si contrat non couvert par notre assurance groupe :
 - Mainlevée d'opposition **50 €**
 - Gestion d'un sinistre matériel **150 €**
 - Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) ... **250 €**

- Réédition de documents (contrats, échéanciers...) **50 €**
- Changement d'adresse postale y compris NPAI **35 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren) **35 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) **50 €**
- Radiation de publicité ou de gage⁽¹⁾ **35 €**
- Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire) **50 €**
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement⁽²⁾ **50 €**
- Changement du mode de règlement⁽¹⁾
 - De chèque ou virement à prélèvement **Gratuit**
 - De prélèvement à chèque **250 €**
 - De prélèvement à virement **250 €**
- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet⁽¹⁾ **50 € (1^{re} gratuite)**
- Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire⁽¹⁾ **50 €**
- Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...) **150 €**
- Transfert au nom d'un nouveau locataire⁽¹⁾ **250 €**
- Modification du plan de remboursement⁽¹⁾ **250 €**
- Modification ou mainlevée de garantie⁽¹⁾ **250 €**
- Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré)⁽¹⁾ **250 €**
- Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat⁽¹⁾ **250 €**
- Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire ... **50 €**

LE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULE

- Car Lease **Sur devis**

➤ LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE⁽³⁾

- Mise en place
 - Frais de dossier - acte standard de la Caisse d'Épargne **98 €**
 - Frais de dossier - acte sur mesure⁽⁴⁾ **Nous consulter**
 - Commission de risque **2 %/an⁽⁵⁾ (min 100 €)**
- Commission pour aval de traite **2 %/an⁽⁶⁾ (min 100 €)**
- Mainlevée totale ou partielle **55 €**

(1) Du montant emprunté.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Garanties émises par la Caisse d'Épargne : cautions bancaires, garanties à première demande.

(4) Après prise en compte des modifications demandées par le client.

(5) Du montant cautionné.

(6) Du montant de la traite.

> LES GARANTIES REÇUES

- Information annuelle des cautions (par caution et par crédit).....**50 €**
- Mainlevée totale ou partielle (avec ou sans remboursement de prêt).....**95 € + frais réels**

> LES FRAIS LIÉS AUX PRISES DE GARANTIE Nous consulter

> LES ASSURANCES SUR PRÊT OU DÉCOUVERT Nous consulter

6 L'INGÉNIERIE SOCIALE



> BOX OFFICE

Solution d'épargne salariale pour toute entreprise ou organisme de 1 à 250 salariés **Nous consulter**

> SOLUTION D'ÉPARGNE SALARIALE DÉDIÉE AUX PROFESSIONS LIBÉRALES Nous consulter

> TITRES DE SERVICES Nous consulter

7 L'ÉPARGNE



- Ouverture de :
 - Livret A⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Compte sur Livret Associatis⁽²⁾ **Gratuit**
 - Compte Excédent Professionnels⁽³⁾ **Gratuit**
 - Compte à Terme **Gratuit**
- Frais de gestion de compte épargne inactif⁽⁴⁾ depuis plus de 5 ans (hors Livret A) au sens de la Loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs **30 €/an**
- Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique
 - Périodicité annuelle..... **Gratuit**
 - Autres périodicités **1,45 €/relevé supplémentaire**

8 LE COMPTE-TITRES



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES

LES ACHATS ET LES VENTES DE TITRES⁽⁵⁾

Les frais sur ordre de bourse Actions⁽⁶⁾Obligations/OPCVM

- Opération ferme sur le marché au comptant :
 - Par Internet..... **0,40 %, min 7,90 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) . **1,15 %, min 10,90 €**
 - En agence **1,45 %, min 15,90 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception)..... **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet..... **12 €**
- OPCVM :
 - Souscription OPCVM du réseau Caisse d'Epargne... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM autres réseaux..... **31 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse . **Nous consulter**

(1) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.

(2) Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.

(3) Réservé uniquement aux Professionnels.

(4) Voir lexique page 28.

(5) Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, vous devez vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

(6) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

Les droits de garde

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement des valeurs de réseau Caisse d'Épargne (forfait)⁽¹⁾ :
 - Par compte-titres jusqu'à 1 500 €..... **2,03 €/trim ou 8,12 €/an**
 - Par compte-titres > 1 500 €..... **5,84 €/trim ou 23,36 €/an**
- Autre portefeuille (compte-titres)⁽¹⁾⁽²⁾ :
 - Commission proportionnelle⁽³⁾ à la valeur du portefeuille selon le barème (minimum annuel 25 €)
 - > jusqu'à 30 000 €..... **0,07 % /trim ou 0,28 % /an**
 - > de 30 001 à 99 999 €..... **0,04 % /trim ou 0,16 % /an**
 - > à partir de 100 000 €..... **0,02 % /trim ou 0,08 % /an**
 - Commission fixe par ligne
 - > en supplément de la commission proportionnelle annuelle... **4,52 €**
 - > en supplément de la commission proportionnelle trimestrielle... **1,13 €**
- Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée⁽¹⁾..... **17 €/an**

Les autres opérations

- Ouverture d'un compte-titres..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte-titres **Gratuit**
- Attestation de plus-values (sur IFU) **Gratuit**
- Edition Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Attestation de plus-values (sur demande), relevé ISF⁽¹⁾..... **17,75 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille⁽¹⁾..... **48,70 €**
- Relevé de compte-titres moyenné⁽¹⁾..... **8,10 €**
- Dépôt de titres non cotés⁽¹⁾ :
 - Frais de constitution de dossier..... **203 €**
 - Acte de gestion **31 €/acte**
(opération sur titre, détachement, dividendes...)
- Transfert total ou partiel de compte-titres⁽¹⁾ :
 - Vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**
 - Vers un autre établissement
 - > commission fixe..... **130 €**
 - > commission par ligne..... **7 €**
- Demande de participation aux assemblées générales..... **Gratuit**

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(2) Pour un portefeuille mixte (valeurs réseau Caisse d'Épargne + valeurs externes) ne seront retenues pour les calculs que les valeurs externes.

(3) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

9 LES ASSURANCES ET LA PRÉVOYANCE



- Cotisation à une offre d'assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des Moyens de Paiement Associations⁽¹⁾⁽²⁾ **16,30 €/an**
- Protection de l'Activité Professionnelle⁽¹⁾ **Nous consulter**
(contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'indisponibilité du dirigeant ou à la perte de l'outil de travail)
- Pro-T-G..... **Nous consulter**
(Garanties prévoyance⁽³⁾/santé⁽¹⁾/retraite⁽⁴⁾, entrant dans le cadre de la loi Madelin)
- Protection et Assistance Juridique Associatis⁽²⁾⁽⁵⁾
(Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations) **10 €/mois**
- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**
- Assurance sur compte Professionnels⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
(Assurance sur découvert)
- Complémentaire Santé Salariés⁽⁸⁾ **Nous consulter**
- Assurance Multirisque Professionnelle⁽⁹⁾ **Sur devis**
- Assurance Auto des Professionnels⁽⁹⁾ **Sur devis**

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations, Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé et Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Prix TTC.

(3) Garantie Prévoyance Pro est un contrat de BPCE Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document.

(4) Ecurueil Retraite Pro est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APER, 30 avenue Pierre Mendes France 75013 Paris, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 page de ce document. Voir Conditions Générales.

(5) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS Assurances Mutuelles, entreprises régies par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document.

(6) Sous réserve de commercialisation.

(7) Assurance sur compte Professionnels est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document. Voir notice d'information.

(8) Complémentaire Santé Salariés est un contrat de Macif - Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document. Selon conditions et limites contractuelles.

(9) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances, cf. mentions légales complètes en page 33 de ce document. Voir conditions générales.

10 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> LES OPÉRATIONS DE CHANGE

Le change manuel - achat/vente de devises

- Commission de change.....**0,05 %⁽¹⁾, min 8,15 €**

> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

- Frais d'intervention**25,40 €**
- Demande de retour de fonds sur opération émise à tort après échange interbancaire.....**25,40 €**
- Confirmation d'émission de virement.....**15,75 €**

Les virements émis vers l'étranger

- En agence : frais par virement émis en euros hors zone SEPA ou en devises toutes destinations
 - Frais par virement occasionnel.....**0,10 %⁽²⁾, min 19,30 €**
 - Commission de change (en supplément).....**0,05 %⁽²⁾, min 8,15 €**
- Par Télétransmission : frais par virement émis en euros hors zone SEPA ou en devises toutes destinations (minimum 12 € et maximum 150 €)
 - Jusqu'à 75 000 € **0,10 %⁽²⁾**
 - Au-delà de 75 000 €.....**0,05 %⁽²⁾**
 - Commissions de change (en supplément) sur virement en devises**0,05 %⁽²⁾, min 8,15 €**

Les frais de correspondant sur l'international.....**25,40 €**

Les virements reçus de l'étranger

- Virement SEPA (quel que soit le montant) :
 - Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN⁽³⁾.....**Gratuit**
- Autres virements en euros hors de la zone SEPA, en devises (quel que soit le pays) :
 - Frais par virement occasionnel.....**12,20 €**
 - Commission de change (en supplément).....**0,05 %⁽²⁾, min 8,15 €**

> LES AUTRES OPÉRATIONS

Les paiements par chèque à l'étranger

- En euros
 - Commission par paiement**0,10 %⁽¹⁾, min 19,30 €**
- En devises
 - Commission par paiement**0,10 %⁽¹⁾, min 19,30 €**
 - Commission de change (en supplément)**0,05 %⁽¹⁾, min 8,15 €**

Les encaissements de chèques étrangers

- En euros
 - Commission d'encaissement**0,10 %⁽¹⁾, min 19,30 €**
- En devises
 - Commission d'encaissement**0,10 %⁽¹⁾, min 19,30 €**
 - Commission de change (en supplément)**0,05 %⁽¹⁾, min 8,15 €**
- Impayé**50 €**
- Date de valeur et délai d'indisponibilité⁽⁴⁾**Nous consulter**

Frais d'émission d'un chèque de banque en devises⁽⁵⁾. **0,10 %⁽¹⁾, min 19,30 €**

Les effets à l'étranger **Nous consulter**

Les crédit documentaire **Nous consulter**

> LES COMPTES EN DEVISES⁽⁶⁾

Les paiements par chèque à l'étranger

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte **20 €/trim**
- Envoi de relevés (périodicité mensuelle)..... **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**

Les comptes à terme en devises..... **Nous consulter**

(1) Du montant du chèque ou de l'opération.

(2) Du montant du virement.

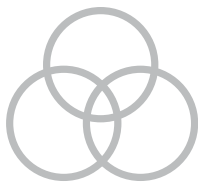
(3) BIC (Bank Identifier Code). IBAN (International Bank Account Number). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

(4) Délai pendant lequel la Caisse d'Épargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

(5) Commission de change en supplément.

(6) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

11 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



➤ LES TPE ET SERVICES ASSOCIÉS

- Terminal de Paiement Electronique
 - location⁽¹⁾.....**Nous consulter**
- Frais de résiliation TPE⁽¹⁾⁽²⁾.....**Nous consulter**
- Paiement en N fois⁽¹⁾.....**Nous consulter**
- Offre monétique Santé⁽¹⁾.....**Nous consulter**
- Commission sur les flux de CB.....**Nous consulter**
- Chargement de logiciel privatif (American Express...)⁽¹⁾.....**Nous consulter**
- Frais de recherche ou de régularisation d'une facturette..... **de 13 à 65 €**
- Demande d'adhésion au centre de paiement par carte bancaire..... **Gratuit**
- Edition ou duplicata carte de domiciliation⁽¹⁾..... **7 €**
- Frais de gestion des impayés
 - Par opération traitée par le schéma «CB» **21 €**
 - Par opération traitée par les autres schémas **45 €**
- Frais de réédition d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes **6 €**
- Frais de gestion de contrat monétique inactif depuis plus d'un an..... **29 €/an**

➤ SOLUTION D'ENCAISSEMENT PAR MOBILE

- Boitier Dilizi..... **99 €⁽¹⁾**
- Commissions..... **Nous consulter**

➤ E-COMMERCE

- Inscription
 - SP PLUS Pro⁽¹⁾ **150 €**
 - SP PLUS Pro Expert⁽¹⁾..... **250 €**
 - Je paie en ligne⁽¹⁾..... **150 €**
- Abonnement mensuel
 - SP PLUS Pro⁽¹⁾ **15 €**
 - SP PLUS Pro Expert⁽¹⁾..... **30 €**
 - Je paie en ligne⁽¹⁾..... **15 €**
- Options et personnalisation **Sur devis**

12 LES AUTRES SERVICES



➤ LA RECHERCHE DE DOCUMENT

- Frais de recherche de document (y compris un exemplaire photocopié) :
 - 1 document inférieur à 1 an..... **15 €**
 - 1 document supérieur à 1 an **25 €**
 - Recherches multiples..... **Sur devis**
- Photocopie de chèque :
 - De moins d'un an **14,40 €/chèque**
 - De plus d'un an **17,50 €/chèque**
- Confirmation d'un virement **15 75 €**
- Frais de recherche de preuve
 - Avec retour d'un mandat valide du débiteur **20 €**
 - Sans retour d'un mandat validé par le créancier **20 €**
- Demande de duplicata pour paiement par carte **17 €**

➤ LES OPÉRATIONS JURIDIQUES

- Attestation fiscale⁽¹⁾ **50 €**
- Information aux commissaires aux comptes⁽¹⁾ **81,20 €**
- Attestation de compte séquestre « article 55 »⁽¹⁾ **17 €**
- Attestation de non fusion de compte⁽¹⁾ **17 €**
- Révocation de procuration⁽¹⁾ **40,60 €**

➤ LE PLACEMENT AUTOMATISÉ DE TRÉSORERIE INTÉGRAL CASH TRÉSORERIE

Nous consulter

➤ LE COFFRE-FORT⁽²⁾

- Frais de location de coffre-fort⁽¹⁾ **De 20,60 à 150 €/an selon le volume du coffre**
- Extension de garanties⁽¹⁾..... **De 75 à 250 €/an selon le niveau de garanties chois**
- Frais d'ouverture forcée par un spécialiste⁽¹⁾..... **De 360 à 730 €/an selon le type de serrure et le temps passé par le serrurier**

➤ LE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE⁽²⁾ **Nous consulter**

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(2) Indemnité de rupture de contrat avant 4 ans et/ou de non restitution de l'appareil.

(1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2017).

(2) Sous réserve de commercialisation.

13 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

A

CALCUL DES INTÉRÊTS DÉBITEURS ET DÉTERMINATION DU TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) :

Le calcul des intérêts se fait en appliquant le taux convenu (indiqué aux conditions particulières de compte-courant) au solde débiteur majoré éventuellement des commissions.

Si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, l'ensemble des sommes dues au titre du découvert (intérêts + commission sur le plus fort découvert + commission de dépassement) sera égal au maximum autorisé par la loi (Articles L.313-3 et suivants du code de la consommation).

Le montant des intérêts est obtenu comme suit :

$$\frac{\text{(Somme de tous les soldes débiteurs)} \times \text{(durée en jours)} \times \text{(taux d'intérêt conventionnel)}}{100}$$

365 ou 366 jours (selon l'année civile)

CHÈQUE :

Moyen de paiement permettant au titulaire ("tireur") d'un compte- chèques de régler un achat, une dette ou encore de faire un don en faveur d'une autre personne ("bénéficiaire"). Un chèque est valable 1 an et 8 jours à compter de la date indiquée sur le chèque.

CHÈQUE DE BANQUE :

Chèque émis par la banque et dont la provision est garantie.

COMMISSIONS :

- Commission annuelle de tenue de dossier administratif : Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.
- Commission de mouvement : Commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte hors opérations de trésorerie.
- Commission de plus fort découvert : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission de dépassement de découvert : Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.
- Commission d'immobilisation sur découvert : Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

- Commission d'intervention : Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Compte inactif : Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;

2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

COORDONNÉES BANCAIRES

- Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou de prélèvement sur celui-ci.
- Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

DAB : Distributeur Automatique de Billets.

DATE D'ARRÊTÉ DE COMPTE :

Date à laquelle la Caisse d'Epargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans l'ordre chronologique.

DATE DE DÉBIT DES FACTURES :

Date à laquelle la Caisse d'Epargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. A cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

DATE DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉLAI D'ENCAISSEMENT OU D'INDISPONIBILITE

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN)

Pays membres de l'UE (Union Européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

JOUR OUVRÉ :

Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

PRÉLÈVEMENT SEPA B TO B :

Le prélèvement dédié exclusivement aux paiements entre deux entreprises, professionnels ou associations.

PRÉLÈVEMENT SEPA B TO C :

Prélèvement entre une entreprise créancière et son client personne physique débiteur.

PRÉLÈVEMENT SEPA CORE :

Le prélèvement adapté à tout type de clientèle soit entre deux entreprises ou entre une entreprise et son client.

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT) :

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) :

Espace unique de paiement en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin, Jersey, Guernesey et l'île de Man.

SERVICE BANCAIRE DE BASE :

Comprend : ouverture, tenue et clôture du compte, un changement d'adresse par an, délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, domiciliation de virements bancaires, envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, encaissement de chèques et de virements bancaires, paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA (ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance), moyen de consultation à distance du solde du compte (Direct Ecureuil), dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne (carte Visa Electron), deux chèques de banque par mois, réalisation des opérations de caisse.

14 LES NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs aux services suivants :

■ ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez votre assureur⁽²⁾.

■ PERTE / VOL : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

■ ASSISTANCE TECHNIQUE MONÉTIQUE (TPE) :

0 825 827 827 Service 0,15 € / min
+ prix appel

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Epargne.

■ ASSISTANCE TECHNIQUE ECHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI) : 09 88 98 58 58⁽¹⁾

■ ASSISTANCE DIRECT ECUREUIL : 09 69 39 29 52⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Epargne.

(1) Appel non surtaxé.

(2) Numéro Cristal concernant uniquement les contrats de BPCE Assurances.

15 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

■ VOTRE AGENCE EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER OU PRENDRE EN COMPTE UNE RÉCLAMATION

C'est à elle que vous devez adresser toute demande ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, le Service Relations Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande.

Caisse d'Épargne Ile-de-France Service Relations Clientèle
26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 75633 Paris Cedex 13
09 69 36 27 38 (appel non surtaxé)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ SITE INTERNET CAISSE D'ÉPARGNE :

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (Caisse d'Épargne Ile-de-France) pour toute information complémentaire.

NOS PARTENAIRES ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

BPCEA, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 CEDEX PARIS 13.

BPCE IARD, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances. 401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 - CODE APE 6512 Z. Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.

BPCE Vie, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. 341 737 062 RCS Paris - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15.

DAS Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 755 652 142. DAS, Société Anonyme au capital de 60 660 096 euros - RCS Le Mans 442 935 227. Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : 33, rue de Sydney 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort 481511632. Siège social : 118, avenue de Paris 79000 Niort.

Macif-Mutualité, Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

ADDENDUM

DU 9 MARS 2018

AUX CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

AUX PROFESSIONNELS

ET ASSOCIATIONS

APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2018

1 LE COMPTE COURANT

> LES VIREMENTS

- Frais par virement occasionnel SEPA (frais par virement occasionnel automatisable avec BIC/IBAN⁽¹⁾) vers une autre banque :
 - Par CE net Comptes⁽²⁾ **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA vers un autre établissement bancaire (frais par virement automatisable)
 - Mise en place de l'échéancier par CE net Comptes⁽²⁾ **Gratuit**

2 LA BANQUE À DISTANCE

> CE NET⁽²⁾

Abonnement à des services de banque à distance (hors offre groupée de services) :

- CE net Comptes (service permettant la consultation de vos comptes et la gestion de vos opérations bancaires) **5 €/mois**
- CE net Remises (service incluant les fonctionnalités de CE net Comptes et permettant la saisie, la transmission et la confirmation de vos remises d'ordres en ligne)
 - Sens aller **20 €/mois**
 - Sens retour **30 €/mois**
 - Sens aller/retour **45 €/mois**
- CE net EDI (service permettant de réaliser vos remises d'ordres via les protocoles EBICS, PESIT ou SWIFT)
 - Sens aller **20 €/mois**
 - Sens retour **30 €/mois**
 - Sens aller/retour **45 €/mois**

> LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (DANS LE CADRE DE CE NET REMISES OU CE NET EDI⁽²⁾)

- Frais par virement SEPA ordinaire **0,20 €**
- Frais par virement émis SEPA jour **0,40 €**
- Frais par virement émis SEPA spécial **0,40 €**
- Frais par virement de trésorerie **5 €**
- Frais par virement émis tiers urgent Zone France (Valeur Jour) **8 €**
- Frais de rejet de virement émis **Gratuit**
- Frais d'annulation d'une remise ou d'un virement unitaire avant échange interbancaire par remise télétransmise (si intervention Caisse d'Épargne) **8 €**
- Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (après échange interbancaire) **12 €/virement**
- Frais par prélèvement **0,20 €**
- Prélèvement - Outil base mandat E-remise (solution permettant de générer des fichiers au format SEPA et de gérer les mandats pour les prélèvements de vos clients) **Gratuit**
- Frais de prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIPSEPA) émis et retourné **5 €**
- Frais par LCR **0,40 €**
- Frais de LCR impayée **16 €**
- Demande de retour de fonds sur remise émise à tort (après échange interbancaire) **Nous consulter**
- Frais d'annulation d'une remise après échange interbancaire **12 €**
- Service règlement SEPAMail créancier **Nous consulter**

5 LE FINANCEMENT

> LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier
 - Concours Moyen et Long Terme **1 %⁽³⁾ (min 350 €)**

(1) Sous réserve de communication des codes BIC (Bank Identifier Code) et IBAN (International ank Account Number) du bénéficiaire. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. En l'absence de ces 2 codes, le traitement des opérations ne sera pas effectué.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Du montant emprunté.

Plus d'informations

www.caisse-epargne.fr

Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344
– 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants
du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et
de Surveillance – Capital de 1 476 294 680 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social :
19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous
le n° 07 005 200 – www.orias.fr

Réf. MOD.07.00.000.876-01/01/2018-V2.

